



Sortie d'automne samedi 15 octobre 2022

organisée par le DS Club Révolution 55 et ouverte à tous

Programme de la journée : évasion dans la forêt de Fontainebleau en petit train ancien.

Après l'orientation historique et culturelle des deux précédentes sorties, la dernière manifestation de l'année 2022 vous propose une approche plutôt ludique. Une fois partagée la collation chaude (café/croissant) offerte au club à 9h30 (12 rue Petite, 77141 Vaudoy-en-Brie), le parcours d'une soixantaine de kilomètres débutera à 10h pour rallier le restaurant "Aux tilleuls" (77810 - Thomery) par d'agréables petites routes propices à la balade en douceur dans nos anciennes. Après le déjeuner (menu au verso), un rapide trajet d'une vingtaine de kilomètres conduira les participants à Grez-sur-Loing sur le site des Tacots du Lac (<http://tacotdeslacs.free.fr/>).



Une paisible promenade ombragée en train (50 min environ), dont les voitures authentiques datent de la fin du 19e siècle, nous emmènera en pleine nature, le long des lacs et sentiers de la forêt de Fontainebleau. Après cette balade, le contrôleur nous fera la visite commentée du dépôt des locomotives et des magnifiques pièces qui s'y trouvent (30 min environ). Une buvette sera disponible sur place. Fin de la sortie vers 16h30.



Citroën C4 transformée pour la voie ferrée.

Tarif (comprenant : collation chaude, déjeuner, balade en train et visite de la collection) :

- 35 € par personne (adhérent du club ; l'adhésion est valable pour un couple).
- 40 € par personne (non adhérent du club).

**Coupon-réponse à renvoyer pour le 5/10/2022 (date de réception)
au DS Club Révolution 55, 12 rue Petite, 77141 Vaudoy-en-Brie.**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél portable : Mél :

Véhicule (marque, modèle, année) :

Participera à la sortie d'automne organisée par le DS Club Révolution 55, le 15 octobre 2022.

Nombre de participants adhérents du club : x 35 € =

Nombre de participants non adhérents du club : x 40 € =

Total =

Ci-joint règlement par : Chèque à l'ordre de "DS club Révolution 55"

Virement sur le compte du club (IBAN : FR76 1010 7003 7400 6127 0113 121)

Date :

Signature :

.../...

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE - SORTIE D'AUTOMNE 15 OCTOBRE 2022

ART. 1 - DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

La sortie est une manifestation regroupant des véhicules automobiles anciens contemporains de la Citroën DS, ainsi que des véhicules à caractère exceptionnel ou rare jusqu'en 1990.

ART. 2 - ORGANISATEUR

L'organisateur est l'association DS Club révolution 55, association loi 1901 dont le siège est : 12 rue Petite - 77141 Vaudoy-en-Brie. Les participants déclarent accepter le présent règlement du simple fait de leur inscription.

ART. 3 - VEHICULES ADMIS

Le DS Club révolution 55 se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux ou ne correspondant pas aux critères du présent règlement. Toute voiture sans documents légaux (carte grise, contrôle technique, assurance) sera refusée. Cette décision sera sans appel.

ART. 4 - ENGAGEMENT

A chaque véhicule engagé doit correspondre un bulletin d'inscription. Tout changement de véhicule doit être signalé avant le départ à l'organisation, laquelle se réserve le droit de refuser ce changement si le nouveau véhicule ne correspond pas aux critères du règlement. Les bulletins d'inscription doivent être retournés avec le règlement correspondant, à l'ordre du "DS Club Révolution 55", pour le 5 octobre 2022 (date de réception au club) ; chaque inscription reçue fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par courriel de la part de l'organisation. Tout désistement après cette date ne pourra pas être remboursé.

ART. 5 - PUBLICITE COMMUNICATION

Aucune publicité, communication, etc. ne pourra se faire sans l'accord au préalable de l'organisateur. Les équipages acceptent toute photographie, film, enregistrement vocal par l'organisateur ou tout organisme accrédité dans le cadre de cette manifestation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur voiture et de leur voix par le DS Club Révolution 55 sur tous supports papiers, numérique, vidéo, etc., sans limitation de durée.

ART. 6 - OBLIGATIONS GENERALES

Dans le cadre de cette manifestation, les équipages devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des différentes villes traversées, aux prescriptions du présent règlement. Un contrôle des papiers du véhicule engagé ainsi que du permis de conduire, pourra être effectué avant le départ, dans la bonne humeur.

ART. 7 - RECLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, de la bonne humeur et de la courtoisie, chacun s'engage à adhérer au présent règlement et accepte en conséquence les décisions de l'organisateur.

ART. 8 - REGLEMENTATION ET ASSURANCES

Tout véhicule devra être couvert par une assurance en cours de validité, posséder un certificat d'immatriculation ou titre de circulation, avoir un contrôle technique valide ou l'équivalent pour les véhicules étrangers. Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire avec le véhicule présenté. Chaque participant déclare faire son affaire de toute panne ou avarie survenant sur le véhicule qu'il a engagé durant cette manifestation.

La responsabilité du DS Club révolution 55 ne saurait être engagée d'aucune sorte pour les dommages que les participants pourraient occasionner ou subir au cours de cette rencontre.

-----0000000000-----

Menu du déjeuner

- Apéritif :** Kir Impérial, amuse-bouche
Entrée : Œuf poché au saumon fumé
Plat : Filet de Cannelle, sauce poivre vert
Dessert : Moelleux chocolat, cœur coulant, glace
Café